

BIO INFOS

Des moutons sous les noyers, un duo gagnant entre élevage et nuciculture

En France, l'antenne française du FiBL contribue à un projet visant à favoriser le pâturage de troupeaux de moutons dans les vergers de noyers. Objectif, créer des synergies entre deux secteurs d'activité qui auraient tout à y gagner.

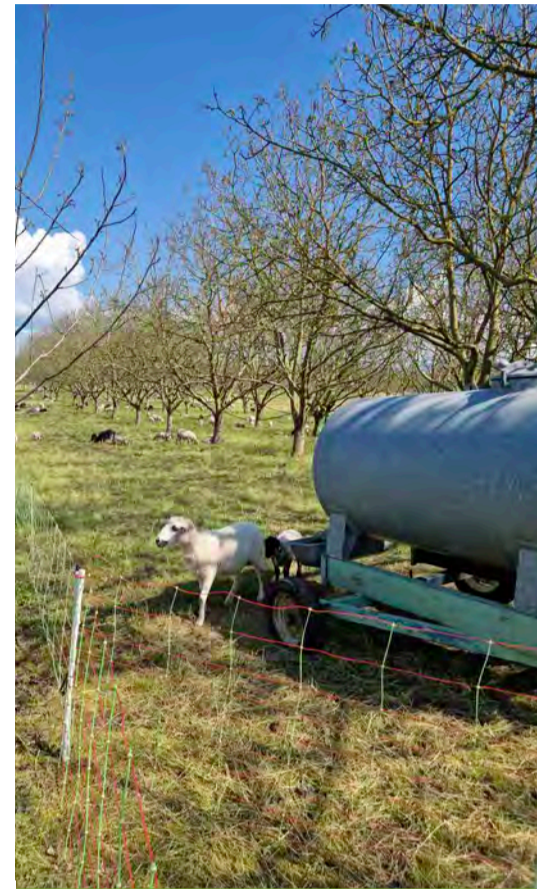
La nuciculture recouvre pas moins de 10 500 hectares dans le quart sud-est de la France. À elles deux, les régions du Diois (Drôme) et de la vallée de l'Isère, produisent ainsi près de la moitié des noix françaises. Séparées par le massif du Vercors, où gravitent des dizaines de troupeaux d'ovins destinés à la production bouchère essentiellement, ces deux vallées font l'objet du projet Pärten'r-Aura financé par l'Union européenne et la Région Auvergne Rhône-Alpes et codirigé par le FiBL France: réintégrer deux secteurs d'activité extrêmement spécialisés, la nuciculture et l'élevage ovin.

«D'un côté, on a des nuciculteurs qui considèrent généralement l'herbe comme une dangereuse concurrente. De l'autre, on a des éleveurs ovins en quête de fourrage, *a fortiori* quand le climat s'en mêle», résume Martin Trouillard, chercheur au FiBL France et basé à Eure, dans la Drôme. «Ça semble évident qu'il y a des synergies possibles entre ces deux secteurs d'activité et que faire pâturer des vergers de noyers est une pratique agroécologique vertueuse en termes de ressources.»

Le pâturage des vergers n'a en soi rien de révolutionnaire. Ancestral dans cette région française comme ailleurs, il s'est petit à petit perdu dès la deuxième moitié du XX^e siècle, avec la spécialisation des zones agricoles et l'intensification des modes de cultures. «La mixité est devenue totalement anecdotique», relève Martin Trouillard. «Il subsiste quelques nuciculteurs-éleveurs, peu nombreux certes, mais qui sont sous notre loupe de chercheur!»



En France, la pâture des vergers de noyers par les ovins fait l'objet d'un projet de recherche auquel participe le FiBL France.



FIBL

Nécessaire relation de confiance

L'agronome Marie Doreau s'efforce ainsi, dans le cadre de Pärten'r-Aura, de comprendre ce qui freine les éleveurs et les nuciculteurs à davantage collaborer. «Les uns comme les autres ont peur de se faire lâcher et que la collaboration soit synonyme de contraintes», résume la jeune femme qui travaille pour l'association AgribioDrôme qui soutient les producteurs bios drômois. «L'éleveur a ainsi besoin de savoir quand et à quelle fréquence les traitements des arbres ont lieu. Quant à l'arboriculteur, il veut être sûr de la flexibilité du moutonnier.» Entre la disponibilité des troupeaux et l'itinéraire technique des noyers, il faut donc trouver les moments qui conviennent aux deux partenaires. «La clé, c'est d'instaurer une relation de confiance

et de coordonner les agendas», conclut-elle.

La jeune agronome recommande donc de clarifier l'échange via un contrat. «Non pas pour alourdir administrativement ou mettre des sommes d'argent en jeu, mais pour solidifier la relation entre les deux partenaires qui comptent l'un sur l'autre, en abordant les contraintes de chacun, les responsabilités, et les points potentiellement problématiques: qui s'occupe des clôtures, qui paye les éventuels dégâts aux arbres ou pertes d'animaux, etc.»

Quid de la compaction des sols

En parallèle, Marie Doreau et les partenaires du projet élaborent également un guide des bonnes pratiques, comportant des recommandations zootechniques relatives au chargement en animaux à l'hectare, aux façons d'éviter le surpâturage ou encore aux techniques d'adaptation des vergers au pâturage.

«D'un point de vue agronomique, les interrogations sont encore nombreuses», poursuit Martin Trouillard. «Comment favoriser un enherbement de qualité dans les vergers pour attirer les moutonniers? Quels sont les couverts pâturables à privilégier, afin de rendre la pâture intéressante d'un point de vue nutritif pour le bétail?»

Le chercheur se concentre également sur l'impact du pâturage sur les sols des vergers – «une éventuelle compaction du terrain inquiète les arboriculteurs» – et en termes d'apports fertilisants. Enfin, la question qui taraude bien des éleveurs est celle des risques de contamination des animaux au cuivre, ainsi qu'aux insecticides. Les arboriculteurs, eux, s'inquiètent entre autres du phénomène d'écorçage des arbres. «Ce sont deux sujets extrêmement sensibles que nous tâchons de documenter scientifiquement et d'accompagner dans la pratique. Si nous pouvons prouver que les bénéfices d'une telle pratique

dépassent les contraintes occasionnelles, alors les connaissances que nous produisons pourraient contribuer à lever les craintes des éleveurs et nuciculteurs.»

Recomplexifier pour solidifier

Pour Marie Doreau et Martin Trouillard, le potentiel de cette mixité des pratiques est conséquent, d'un point de vue agroécologique, mais aussi commercial: «Dans un second temps, pourquoi ne pas se pencher sur la qualité de la viande d'agneaux engraisés dans les vergers, et déposer une marque ou une appellation «agneaux sous noyers?»».

En outre, le projet Pärten'r-Aura est certes centré sur les vergers nucicoles, mais la dynamique d'échange instaurée entre éleveurs et arboriculteurs doit être reproductible dans d'autres territoires, avec d'autres vergers ou types de cultures. «Notre idée, c'est de déspecialiser les territoires et de lutter contre la monocul-

ture, synonyme de fragilité», insiste Martin Trouillard. «Remettre de la diversité dans les pratiques agricoles, et reconnecter ce qui a été mis dans des cases: la complexification des systèmes est source de robustesse.»

CLAIRE BERBAIN, FIBL

INFORMATIONS UTILES

Le FiBL France cherche à documenter les pratiques de pâture de petits ruminants dans des vergers, et est avide de témoignages, en particulier à propos du risque d'intoxication des ovins par le cuivre et de l'écorçage des arbres. Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à prendre contact avec martin.trouillard@fibl.org

L'année 2026 a été proclamée par les Nations unies «Année internationale des parcours et des pasteurs». Un symposium intitulé «Pastoralismes: regards croisés pour l'avenir» se déroulera du 23 au 26 mars 2026 (avenir-pasto.seminaire.inrae.fr).

PUBLICITÉ

Produire une énergie renouvelable sans investissement financier

Mettez votre toiture inexploitée à disposition et nous y installons une centrale solaire, sans investissement.

Installation photovoltaïque

Vos avantages

- Énergie renouvelable
- Tarifs préférentiels
- Revenus additionnels
- Sécurité d'approvisionnement

Contactez-nous pour un projet photovoltaïque clé en main

viteos

GRIPPE AVIAIRE

Mesures à respecter partout

Vincent Gremaud

D'abord réservées à la région des Trois Lacs, les mesures de prévention contre la grippe aviaire sont désormais obligatoires dans toute la Suisse.

Les aviculteurs sont désormais tenus, dans toute la Suisse, de respecter les mesures de prévention contre la grippe aviaire édictées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Ces mesures sont obligatoires pour tous les détenteurs de 50 volailles, et vivement recommandées pour les cheptels plus petits.

Le 21 novembre 2025, un nouveau foyer de grippe aviaire a été détecté sur un étang de Wil (SG). Contrairement au premier cas découvert dans la région des Trois Lacs, ce ne sont pas des oiseaux de passage, mais des canards et un cygne établis sur place qui ont été touchés. Cette nouvelle situation, couplée à une pression particulièrement forte en Europe parmi les espèces migratrices, a poussé les autorités vétérinaires à imposer les mesures suivantes à partir du mardi 25 novembre 2025.

● Mettre en place des mesures strictes de biosécurité: limitation de l'accès aux poulaillers, port de chaussures et de vêtements réservés à l'élevage, lavage et désinfection

des mains avant d'entrer, sans d'hygiène si possible.

● Laisser sortir les volailles uniquement dans des zones protégées de l'accès des oiseaux sauvages.

● Éviter les contacts entre espèces (poules, canards, oies et oiseaux coureurs).

● Réduire au minimum les visites et déplacements inutiles dans les élevages.

À noter que les contributions SST et SRPA restent accordées, pour autant que toutes les prescriptions en vigueur soient respectées. La dénomination «élevage en plein air» pourra continuer à être utilisée. En présence de signes suspects, l'OSAV précise qu'il faut contacter immédiatement un vétérinaire.